



INFORMATION FAMILLES ET RESIDENTS

AFFAIRES GENERALES

ELECTIONS AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 25 MARS 2026

Le scrutin relatif au renouvellement des membres du Conseil de la Vie Sociale s'est tenu le 25 mars 2026.

Représentants des résidents EHPAD:

Nombre d'inscrits : 164

Nombre de votants : 60

↳ Taux de participation: 36.58 %

Ont été élus :

- **Titulaires:** *M. Bruno BOUDY (Roseaie), M. David PAPAVOINE (Roseaie), M. Raymond LEGRAIN (Source), M. Alain PONTIER (Source).*

- **Suppléants :** *Mme Suzanne PRADOUX (Roseaie), Mme Marie-Christine BERNARD (Tamaris -1), Mme Jeannette GAMBARD (Tamaris -1), M. André TOURNIER (Tamaris -1).*



Représentants des familles et des représentants légaux EHPAD:

Nombre d'inscrits : 112

Nombre de votants : 42

↳ Taux de participation: 37.50 %

Ont été élus

- **Titulaires :** *Mme Geneviève COLLIN, Mme Nicole BASSINET, Mme DESPORT, siège vacant*

- **Suppléants:** *4 sièges vacants*

Font également partie du Conseil de la Vie Sociale :

↳ Un représentant du Conseil de Surveillance : **Madame Odette FAURIE**

↳ Un représentant des médecins de l'établissement : **Monsieur le Docteur Omar MOUMNI**

↳ Un représentant de l'encadrement soignant : **M. Julien FARFAL (titulaire) et Mme Laure PASTOR-LECLERE (suppléante).**

La Directrice, Madame BOUTON (ou son représentant) siège au conseil avec voix consultative. Elle est assistée des collaborateurs de son choix.

Considérant que l'établissement accueille également des résidents d'USLD, la composition du CVS est élargie à :

-Un représentant des personnes accueillies ou prises en charge en USLD : **M. Serge MORALES (service A1) titulaire, M. LECOUR Pierre (service A1)**

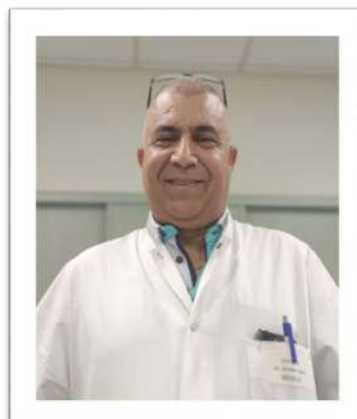
-Un représentant des familles ou des représentants légaux d'USLD : **siège vacant**

Le conseil de la Vie Sociale procédera le 9 avril 2026 à l'élection de son président au scrutin secret et à la majorité des votants par et parmi les membres représentant les personnes accueillies ou en cas d'impossibilité ou d'empêchement, par et parmi les familles ou les représentants légaux. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Le président suppléant est élu selon les mêmes modalités, parmi les membres représentant soit les personnes accueillies, soit les familles ou les représentants légaux.

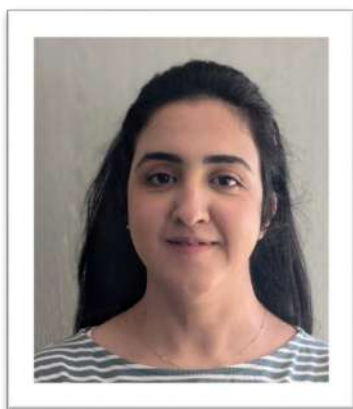
L'ORGANISATION MEDICALE



Docteur Annie EYROLLE
Présidente de la Commission Médicale
de l'établissement
Service SMR (05.55.93.69.81)



Docteur Omar MOUMNI
Services A0 (05.55.93.69.65)/A1 (05.55.93.69.67)
Service Tamaris (05.55.93.69.75)



Docteur Nafissa FADEL
Stagiaire Associée - Arrivée le 1/08/2025
SOURCE (05.55.93.69.77)
ROSERAIE (05.55.93.69.79)
Service A2 (05.55.93.69.69)



Docteur Santha AMULI
Stagiaire Associée - Arrivée le 7/04/2026
B1 (05.55.93.69.71)/ B2 (05.55.93.69.73)



Julien FARFAL
Président de la CSIRMT
Cadre Supérieur de santé
Services A0/A1/A2 - USLD
Service SMR
☎ 05.55.93.69.76



Emilie DELORD
Ff Cadre de santé
Services ROSERAIE - SOURCE
Services B1 - B2
☎ 05.55.93.69.80



Laure PASTOR-LECLERE
FF Cadre de santé
Services TAMARIS 1 ET 2
☎ 05.55.93.69.70

FICHE DE SUGGESTIONS/RECLAMATION - RAPPEL

Depuis décembre 2024, un formulaire de suggestion et de réclamation a été mis en place dans l'établissement. Il est disponible à l'accueil du pavillon FONTAINE et dans les services de soins

Il peut être complété par tout résident, proche ou représentant légal.

L'objectif est de recenser les suggestions et les réclamations des résidents, proches ou représentants légaux, et ainsi de pouvoir rechercher les facteurs communs ou anomalies et de mettre en place rapidement des actions correctives.

Les formulaires sont à déposer dans la boîte aux lettres située dans le hall du pavillon FONTAINE ou peuvent être adressé par courrier ou mail à la direction : direction@chg-cornil.fr ou Madame la Directrice - Centre Hospitalier Jean-Marie Dauzier - 32 Grand'Rue - 19 150 CORNIL.

vous pouvez également scanner le QR CODE se trouvant sur les affiches disposées dans les ascenseurs des différents pavillons de l'établissement avec votre téléphone portable ou une tablette afin d'accéder au formulaire en ligne.



CENTRE HOSPITALIER JEAN-MARIE DAUZIER

EHPAD - USLD

*DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS SUR VOTRE PRISE EN
CHARGE OU CELLE DE VOS PROCHES*



*SCANNER LE CODE ET ACCEDER DIRECTEMENT AU
FORMULAIRE DE SUGGESTIONS OU DE RECLAMATIONS*

Les fiches et leurs analyses feront l'objet d'une présentation trimestrielle au conseil de la vie sociale. Le conseil de la vie sociale sera consulté sur le plan d'actions émis à la suite .

NOUVEAU NUMERO DE LUTTE CONTRE LES MALTRAITANCES ENVERS LES ADULTES VULNÉRABLES EN ÉTABLISSEMENT OU À DOMICILE

Vous avez des doutes ou vous pensez être victime ou témoin de maltraitance, le 3133 peut vous accompagner dans votre démarche, vous porter conseil et vous orienter vers une solution adaptée à votre situation.

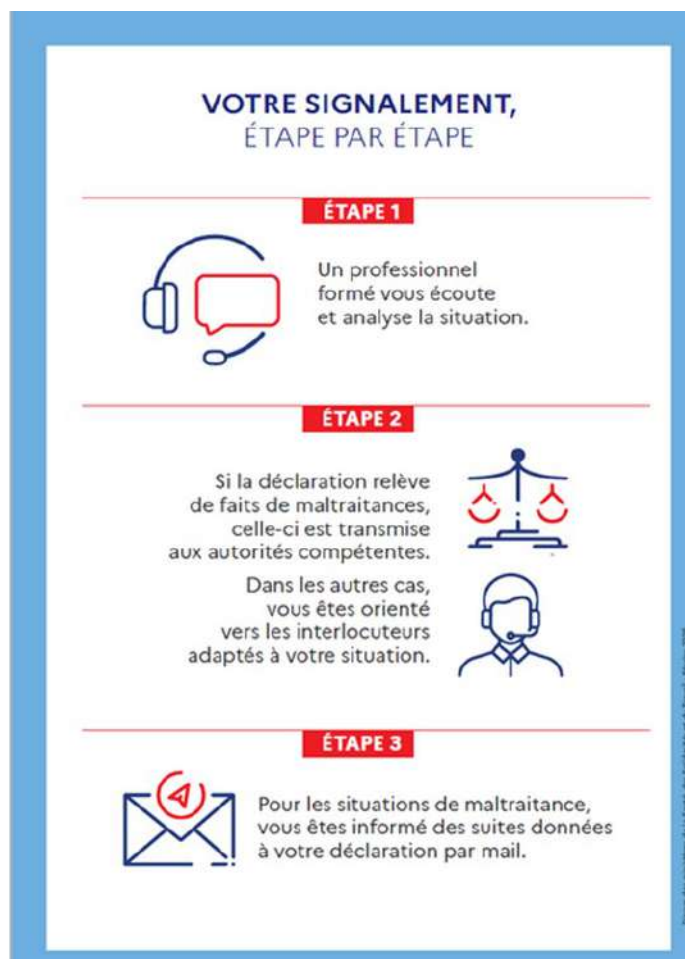


3133

Maltraitance, quels signes doivent alerter ?

Une définition de la maltraitance a été établie par [la Commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance](#).

« Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux, et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »



Il existe **plusieurs types de maltraitements** psychologiques, physiques, financiers, sexuelles...

Différents signes peuvent alerter sur une situation de maltraitance, notamment : une dévalorisation de la personne, des insultes, des menaces, du racket, des escroqueries, une privation de soins...

Depuis le 1er mars 2026, le 39 77 est remplacé par le 31 33.

Ce numéro est gratuit.

Des professionnels sont à votre écoute 7 jours sur 7, de 9h à 20h.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, [une plateforme accessible](#) est mise à disposition pour signaler des faits de maltraitements .

DISPOSITIF « PERSONNES QUALIFIÉES » EN CORREZE

La Loi du 2 janvier 2002 a renforcé les droits des usagers en instaurant le dispositif des personnes qualifiées, dont le rôle est d'aider les usagers à faire valoir leurs droits.

🔗 Qui peut solliciter une personne qualifiée ?

Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social peut faire appel à une personne qualifiée. Cette démarche peut aussi être effectuée par son représentant légal.

🔗 Les missions d'une personne qualifiée ?

La personne qualifiée assure un rôle de médiation et d'accompagnement. Elle veille au respect des droits des usagers :

- Dignité, intégrité et sécurité
- Libre choix des prestations (à domicile ou en établissement)
- Prise en charge individualisée et consentement éclairé
- Confidentialité des données personnelles
- Accès à l'information et aux recours
- Participation des usagers à leur projet d'accompagnement

🔗 Comment solliciter une Personne Qualifiée :

Envoyer un mail à : **ars-dd19-reclamations@ars.sante.fr**

- Indiquer vos coordonnées (nom, e-mail, téléphone)
- L'établissement concerné
- Une description claire de la situation

Vous pouvez consulter le guide « Les droits des usagers (édition 2023) en scannant le QR CODE ci-dessous



Vous pouvez également le retrouver sur le site internet de l'Association France Assos Santé à l'adresse suivante :

🔗 <https://nouvelle-aquitaine.france-assos-sante.org>

PERSONNES QUALIFIÉES

Un appui gratuit et indépendant pour faire valoir vos droits

Qu'est-ce qu'une Personne Qualifiée ?

Une Personne Qualifiée est un médiateur indépendant, qui peut vous aider en cas de désaccord, d'incompréhension ou si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés au sein d'un établissement médico-social.

Leur rôle: vous accompagner



Médiation

Confidentialité



Gratuité

Pour qui ?

- Usagers
- Familles/ proches aidants
- Tuteurs, curateurs, représentants légaux

Comment solliciter une Personne Qualifiée:

Envoyez un email à: **ars-dd19-reclamations@ars.sante.fr**

Merci d'indiquer :

- Vos coordonnées (nom, e-mail, téléphone)
- L'établissement concerné
- Une description claire de la situation



A savoir sur mes droits



Je suis résident :

- L'établissement est un lieu de résidence, **c'est mon domicile**
- Je reste **acteur de ma vie privée, de ma vie sociale, de ma vie citoyenne**
- Mon établissement a l'**obligation de faire respecter mes droits**

Je suis un membre de la famille :

- Mon proche **conserve tous ses droits** au sein de l'établissement
- Je suis légitime à **faire valoir les droits de mon proche**
- **Ma voix compte** dans le fonctionnement de l'établissement

■ Pour plus d'information sur : ■



Mes droits principaux en établissement

Mes moyens d'expression avec le Conseil de la vie sociale de mon établissement et avec d'autres possibilités

Une aide pour connaître mes droits avec les Personnes qualifiées à contacter directement et avec d'autres possibilités

Je me connecte

nouvelle-aquitaine.france-assos-sante.org



PRESENTATION Hospitalisation de Jour/Soins Médicaux et de réadaptation - PAVILLON BELLEVUE

Lancement des deux premiers chemins cliniques

Le Centre Hospitalier Jean-Marie Dauzier déploie les **deux premiers chemins cliniques de l'Hôpital de Jour (HDJ) du SMR polyvalent**, autorisé pour 6 places

Cette structuration marque une étape clé dans le développement de l'offre ambulatoire de l'établissement et dans le renforcement du maintien à domicile.

Chemin clinique n°1 : Maintien de l'autonomie des 65 ans et plus

Ce parcours vise à prévenir la perte d'autonomie et les complications liées au vieillissement.

Objectifs :

- Évaluer les capacités fonctionnelles, cognitives et sociales
- Prévenir les chutes, la dénutrition et la iatrogénie
- Soutenir le maintien à domicile
- Éviter ou retarder l'hospitalisation

Organisation :

- 12 séances sur 6 semaines
- 2 séances par semaine
- Groupes de 6 patients maximum

Chemin clinique n°2 : Rééducation et réadaptation en ambulatoire

Ce parcours concerne les patients nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire en rééducation pour des pathologies locomotrices et orthopédiques.

Il constitue une alternative ou un relais à l'hospitalisation complète.

Organisation :

- 8 séances sur 4 semaines
- 2 séances par semaine



UNE ORGANISATION COORDONNEE ET SECURISEE

L'HDJ fonctionne dans le cadre d'une **charte de fonctionnement formalisée** et s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire : médecin coordonnateur, Infirmier, Aide-soignant, kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, diététicienne, psychologue, Educateur en Activités Physiques Adaptées, assistante sociale.

Chaque patient bénéficie :

- d'un bilan initial,
- d'un programme personnalisé,
- d'un bilan final avec compte-rendu et lettre de liaison .



LES ENJEUX POUR L'ETABLISSEMENT

- Structurer et sécuriser les parcours ambulatoires
- Harmoniser les pratiques professionnelles
- Renforcer la coordination ville-hôpital
- Contribuer à la prévention de la dépendance

La mise en œuvre de ces deux premiers chemins cliniques confirme la volonté du CH Jean-Marie Dauzier de développer une offre innovante, coordonnée et centrée sur le maintien de l'autonomie.

L'HDJ s'adresse aussi bien aux patients du SMR, pour favoriser la sortie et réduire la durée de séjour, qu'aux résidents des EHPAD et USLD du territoire ou aux personnes à domicile en perte d'autonomie ou nécessitant une rééducation fonctionnelle.

MARCHÉ de Printemps

DIMANCHE 19 AVRIL

DE 10H à 17H

**Au Centre Hospitalier
De Cornil**

Vente d'objets, de
gâteaux, de crêpes...
confectionnés
par les résidents
au profit de l'association
DIVA

Divers artisans :
- Produits fermiers,
- Artisanat (sacs,
bijoux...)
- Vente de fleurs...

En collaboration avec le
Centre Hospitalier de
Cornil